|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **SOCIETE** | | | |
| **Raison sociale :** |  | | |
| **SIRET :** |  | **E-mail :** |  |
| **Adresse :** |  | | |
| **Code Postal :** |  | **Ville :** |  |
| **Activité :** |  | | |
| **Responsable du Stand :** | NOM : Prénom :  Fonction :  Mobile :  E-mail : | | |
| **INSCRIPTION PARTENAIRE** | | | |
| **Contenu du Pack :**  *»* ***Présence sur un stand de 6 m² équipé*** *- Cloisons mélaminées hêtre, structure en aluminium, moquette, éclairage rail 3 spots, une enseigne recto verso, une Prise 16 A, une table, trois chaises*  *»* ***Visibilité dans l’annuaire des exposants*** *- site + programme de l’événement sur demande directe au traiteur de l’événement le 4 octobre au plus tard*  *»* ***Affichage de votre logo*** *sur les supports de communication : Campagne d’affichage extérieur (sous réserve accord avant le 26 août), Publicité dans la presse quotidienne régionale et dans le magazine Acte de la CCI de Vaucluse, Site internet de l’événement, Réseaux sociaux, Articles de presse, Vidéo de présentation de l’événement*  *»* ***Podcast audio de présentation du partenaire***  *»* ***Présence dans la vidéo post événement*** *qui sera diffusée sur les chaines Youtube et les réseaux sociaux de la CCI de Vaucluse et de Réseau Initiatives Terres de Vaucluse*  *»* ***Café d’accueil*** *servi sur le stand*  *»* ***Cocktail déjeunatoire*** *pour 5 personnes servi sur votre stand - Cocktail complémentaire possible, sur demande directe au traiteur de l’événement le 4 octobre au plus tard.*  **Stand Partenaire :**  Partenaire **3 000 € HT** | | | |
| **FACTURATION** | | | |
| **Facturation à l’adresse indiquée en page 1**  **Facturation à une adresse différente :**  Raison sociale : SIRET :  Nom Contact facturation : Tel :  Adresse de facturation :    Code postal : Ville : | | | |
| **REGLEMENT** | | | |
| **Stand Partenaire**  *Total général HT Montant TVA 20 % Total Général TTC*  Partenaire **3 000 € HT 600 € 3 600 € TTC**  **Règlement en deux fois :**  Je joins à mon dossier un chèque d’acompte de 50% du montant TTC du décompte ci-dessus.  ou j’effectue un virement bancaire sur le compte SG de la CCI de Vaucluse représentant 50% du montant TTC du décompte ci-dessus avec la mention « *Salon de l’Entreprise* ».  ou je règle par carte bancaire au moyen d’un lien qui sera adressé lors de la réception du dossier à l’adresse E-mail renseignée en page 1, payable sous 24 heures.  Le solde sera réglé le vendredi 04 octobre 2024 au plus tard.  **Règlement total :**  Je joins à mon dossier un chèque représentant 100% du montant TTC du décompte ci-dessus.  ou j’effectue un virement bancaire sur le compte SG de la CCI de Vaucluse représentant 100% du montant TTC du décompte ci-dessus avec la mention « *Salon de l’Entreprise* ».  ou je règle par carte bancaire au moyen d’un lien qui sera adressé lors de la réception du dossier à l’adresse E-mail renseignée en page 1, payable sous 24 heures.  **Compte SG : IBAN : FR76 3000 3035 6400 0500 0252 936 BIC-ADRESSE SWIFT : SOGEFRPP** | | | |
| Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente et de me conformer au Guide des Exposants fourni.  **Date, signature et cachet de l’entreprise**  précédés de la mention « Lu et approuvé » | | | |
| **Conditions générales de vente** | | | |
| ***CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES 2024***  ***« SALONS PROFESSIONNELS »***  ***PRÉAMBULE***  *Les présentes conditions générales de vente sont systématiquement insérées dans chaque dossier de prospection envoyé aux entreprises et partenaires par la CCI de Vaucluse avec le dossier d’inscription Exposant. En conséquence, le fait de remplir la demande d'inscription, implique l’adhésion entière et sans réserve de l’entreprise exposante à ces conditions générales de vente, à l’exclusion de tous autres documents tels que prospectus, catalogues émis par la CCI de Vaucluse et qui n'ont qu'une valeur indicative.*  *Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de la CCI de Vaucluse, prévaloir contre les conditions générales de vente. Toute condition contraire opposée par l'entreprise exposante sera, donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable à la CCI de Vaucluse, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.*  *Le fait que la CCI de Vaucluse ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes conditions générales de vente, ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l’une quelconque desdites conditions.*  ***Article 1 -*** *Inscription et attribution des stands*  *Les inscriptions ne pourront être satisfaites que si elles sont accompagnées de l’acompte correspondant et dans la limite des emplacements et des angles disponibles.*  *AUCUNE INSCRIPTION NE SERA PRISE EN COMPTE SANS LE VERSEMENT DE CET ACOMPTE. Toute inscription ne sera définitive qu'à compter de la date de valeur du crédit du chèque, du virement bancaire ou du règlement par carte bancaire sur le compte bancaire de la CCI de Vaucluse.*  *En cas de demande de participation excédant l’offre de stands et d'angles, la préférence sera donnée aux sociétés par ordre de réception des inscriptions accompagnées de leur règlement.*  *AUCUNE INSCRIPTION SUR LE SALON NE POURRA ÊTRE PRISE EN COMPTE SI L’EXPOSANT N'A PAS RÉGLÉ LA TOTALITÉ DE SES FACTURES RELATIVES AUX EXPOSITIONS OU EVENEMENTS ANTÉRIEURS.*  ***Article 2 -*** *Prix*  *Le prix est fixé dans la demande d'inscription pour le salon correspondant.*  ***Article 3 -*** *Commandes supplémentaires*  *Les commandes supplémentaires (mobilier, matériel de froid, branchement d'eau, téléphone, etc) faites par l'exposant et n'entrant pas dans le cadre strict du stand équipé seront mentionnées sur la facture finale présentée par la CCI de Vaucluse au participant.*  ***Article 4 –*** *Annulation*  *En cas d'annulation par l'exposant : un mois avant le début du salon : la CCI de Vaucluse établira un avoir de 50% de l'acompte au profit de l'entreprise exposante, le solde correspondant aux frais déjà engagés par la CCI de Vaucluse et sera conservé par elle.*  *Moins d’un mois avant le début du salon : la totalité du paiement y compris le montant des commandes supplémentaires restera acquis à la CCI de Vaucluse et fera l'objet d'une facture qui sera adressée à l’exposant à l'issue du salon, déduction faite de la facture d'acompte.*  *En cas d'annulation par la CCI de Vaucluse :*  *Postérieurement à la diffusion des dossiers de prospection et quelle qu'en soit la cause, la CCI de Vaucluse se réserve le droit d'annuler la manifestation prévue lorsque son organisation est devenue impossible.*  *Dans ce cas, les acomptes versés par les exposants sont intégralement restitués par la CCI de Vaucluse.*  ***Article 5 -*** *Modalités de paiement*  *L’acceptation des conditions générales de vente par l'exposant vaut engagement de régler sa participation en trois phases :*  *Phase 1: 50% du prix de la surface au moment de l'inscription dans le cas d’un acompte à défaut de règlement total.*  *Phase 2: le solde de la surface doit être réglé au plus tard trois semaines avant le début du Salon soit le 01/10/2024.*  *Faute de réception du solde de la surface, la CCI de Vaucluse se réserve le droit de réaffecter la surface non soldée.*  *Phase 3 : Le montant des commandes supplémentaires sera facturé après le salon, et sera dû à réception de facture.*  *Les paiements seront effectués aux dates convenues au compte ouvert au nom de la CCI de Vaucluse, par chèque bancaire ou postal, virement, ou règlement par carte bancaire sur lien adressé par la CCI de Vaucluse.*  ***Compte SG : IBAN : FR76 3000 3035 6400 0500 0252 936 BIC-ADRESSE SWIFT : SOGEFRPP***  ***Article 6 -*** *Garanties de paiement*  *Chaque exposant, dès son inscription, s'engage à respecter et à faire face aux échéances de paiement correspondant à sa participation.*  *Le non-respect de cette obligation permet à la CCI de Vaucluse d'exiger le paiement immédiat des sommes restant dûes ou d'annuler la participation de l’exposant à la manifestation en question.*  *Toute somme non payée à l’échéance figurant sur la facture entraîne l'application de pénalités d'un montant égal à une fois et demi le taux de l’intérêt légal. Ces pénalités seront exigibles sur simple demande de la CCI de Vaucluse.*  *Il est tenu de signaler à la CCI de Vaucluse tout changement survenant dans sa situation économique susceptible d'entraîner notamment son insolvabilité, sa cessation de paiement ou un retard dans le paiement de ses échéances afin que la CCI de Vaucluse puisse envisager les dispositions à prendre et notamment exiger des garanties ou un règlement comptant avant le début du salon.*  ***Article 7 -*** *Force majeure*  *Les cas de force majeure, et notamment les grèves nationales, les retards dans les approvisionnements, les guerres, les actes des autorités publiques, le boycott des produits français, etc, ou tout autre évènement imprévisible, irrésistible et insurmontable, indépendant de la volonté de la CCI de Vaucluse et entravant les prestations, ainsi que tout empêchement né d'une modification dans la réglementation internationale des produits, constituant un obstacle définitif à l'exécution des présentes conditions générales de vente, suspendent de plein droit les obligations de la CCI de Vaucluse relatives à ces conditions générales de vente et dégagent alors la CCI de Vaucluse de toute responsabilité ou de tout dommage pouvant en résulter.*  ***Article 8 -*** *Responsabilité juridique*  *Chaque exposant français participant à ces manifestations sur un des stands organisés par la CCI de Vaucluse, devra être titulaire d'une police d'assurance le garantissant pour les dommages causés aux tiers y compris les autres exposants et dont il serait reconnu personnellement responsable. La justification de cette police d'assurance devra être adressée à la CCI de Vaucluse un mois avant le début du salon au plus tard.*  *La surveillance des stands organisés par la CCI de Vaucluse est assurée au mieux des circonstances.*  *Cependant, la CCI de Vaucluse n'est en aucune façon responsable des vols (marchandises, objets personnels) dont seraient victimes les différents exposants participant sur les stands du salon.*  *Si un accident quelconque survenait sur les stands organisés par la CCI de Vaucluse (incendie, explosion, dégâts des eaux), susceptible d'entraîner leur fermeture, les sociétés exposantes ne disposeraient d'aucun recours contre la CCI de Vaucluse, notamment en ce qui concerne les demandes en dédommagements pour perte de recette, préjudice commercial, etc.*  *D’une façon générale, la CCI de Vaucluse décline sa responsabilité pour tout incident, indépendant de sa volonté, pouvant troubler le déroulement de la manifestation et provoquant un préjudice quelconque aux exposants. Nous recommandons fortement la souscription d’une assurance rapatriement et prévoyance pour le personnel envoyé sur le salon par l’entreprise.*  ***Article 9 -*** *Confidentialité*  *Les parties se considèrent tenues au secret professionnel et s'engagent dès lors à respecter la confidentialité des informations auxquelles elles auraient accès dans le cadre de l’exécution des présentes conditions générales de vente, pendant toute leur durée d'exécution.*  *Tous les documents appartenant ou concernant le participant en possession de la CCI de Vaucluse seront considérés comme confidentiels, ainsi que tous les renseignements et pièces concernant le participant, ses produits et ses services.*  ***Article 10 -*** *Fournisseurs*  *La CCI de Vaucluse laisse le libre choix aux exposants de leur transporteur. En aucun cas, la CCI de Vaucluse ne pourra être tenue pour responsable de retards, d'erreurs, de détériorations ou de vols survenus du fait de ce transporteur, dans sa prestation ou celle des intermédiaires acheminant les produits.*  *De même, la CCI de Vaucluse décline toute responsabilité pour toutes les prestations fournies directement à l'exposant par d'autres fournisseurs. La CCI de Vaucluse laisse ainsi notamment le libre choix du mode de déplacement et d’hébergement de ses personnels aux exposants, qui devra s’en occuper dans les délais adéquats. L’impossibilité de réserver une place dans un avion ou une chambre dans un hôtel ne pourra ainsi être considérée comme un cas de force majeure susceptible de dédouaner l’entreprise de ses obligations contractuelles vis-à-vis de la CCI de Vaucluse.*  ***Article 11 -*** *Modifications des conditions générales de ventes*  *La CCI de Vaucluse se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes conditions générales de vente et d'en informer l’entreprise exposante huit jours avant l'entrée en vigueur des nouvelles conditions générales de vente.*  ***Article 12 -*** *Litiges*  *Pour tout litige ou toute contestation se rapportant à l'application, l'interprétation, l’exécution ou la résiliation des présentes conditions générales de vente, les parties reconnaissent la juridiction du Tribunal Judiciaire d’Avignon comme seule juridiction compétente.*  ***Article 13*** *- Traitements de données personnelles réalisés par l’Organisateur*  *Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement (UE) 2016/679 (RGPD), l’Organisateur, en qualité de responsable de traitement, est amené à effectuer des traitements sur les données personnelles renseignées par l’Exposant dans le cadre de sa demande de participation à la Manifestation. La communication des données personnelles demandées dans ce cadre est obligatoire pour traiter la demande susvisée et conditionne ainsi sa prise en compte. Les traitements réalisés sur les données personnelles ont pour finalités :*  *– A) La gestion et le suivi de la relation contractuelle ou précontractuelle (traitement des demandes de participation, de devis, des commandes, facturation, gestion des impayés et contentieux, gestion de la mise en œuvre du stand, publication de certaines données sur l’Espace Exposant) ;*  *– B) L’exploitation, le développement et la gestion des bases clients/prospects (envoi de newsletters, prospection commerciale, organisation de jeux concours, traitement des demandes d’exercice des droits, gestion des demandes de contact, organisation de rendez-vous d’affaires) ;*  *– C) L’amélioration et la personnalisation des services à l’égard de l’Exposant (réalisation de statistiques, réalisation d’enquêtes de satisfaction, gestion des abonnements aux newsletters) ;*  *– D) Le transfert de données personnelles à des partenaires de l’Organisateur dans le cadre d’une relation d’affaires (transferts) ;*  *– E) Le respect d’obligations légales.*  *La base juridique des traitements de données personnelles, dont la finalité entre dans les catégories susvisées, est:*  *– Pour la catégorie A) : l’exécution du Contrat ou l’exécution de mesures précontractuelles prises à la demande de l’Exposant.*  *– Pour les catégories B) et C) : l’intérêt légitime que représentent pour l’Organisateur ces catégories.*  *– Pour la catégorie D) : le consentement de l’Exposant. Il peut être retiré à tout moment par la suite.*  *– Pour la catégorie E) : le respect d’obligations légales. Les destinataires des données à caractère personnel sont les services concernés de l’Organisateur, ses partenaires, et certains prestataires. L’Organisateur conserve les données personnelles pendant le temps nécessaire aux opérations pour lesquelles elles ont été collectées, conformément au règlement 2016/679 susvisé, pour le temps nécessaire à la réalisation d’obligations légales et/ou, lorsque l’Organisateur fait de la prospection commerciale, pour une durée maximale de trois ans à compter du dernier contact effectif avec le prospect/client sauf exceptions justifiées par un contexte particulier.*  *L’Exposant dispose d’un droit d’accès, de rectification et d’effacement des données le concernant, d’un droit à la portabilité de ses données, du droit de limiter les traitements effectués sur ses données ainsi que du droit de définir des directives générales et particulières définissant la manière dont il souhaite que soient exercés, après son décès, ses droits.*  *L’Exposant est expressément informé qu’il dispose également d’un droit d’opposition au traitement de ses données personnelles pour des motifs légitimes, ainsi qu’un droit d’opposition à ce que ses données soient utilisées à des fins de prospection commerciale.*  *Pour exercer ses droits, l’Exposant doit adresser un courriel à l’Organisateur précisant son nom, son prénom ainsi que l’adresse postale à laquelle il souhaite recevoir la réponse, à l’adresse suivante :* [***donneespersonnelles@vaucluse.cci.fr***](mailto:donneespersonnelles@vaucluse.cci.fr)*.*  *L’Exposant peut introduire une réclamation auprès de la CNIL.*  ***Article 14****- Traitements de données personnelles réalisés par l’Exposant*  *L’Exposant est entièrement et individuellement responsable des traitements de données à caractère personnel qu’il réalise. A ce titre, l’Exposant s’engage à respecter les obligations incombant à tout responsable de traitement et notamment à transférer à l’Organisateur, le cas échéant, des données à caractère personnel collectées conformément aux exigences de la législation et de la réglementation en vigueur.*  *En outre, l’Exposant garantit expressément l’Organisateur contre toutes plaintes, réclamations et/ou revendications quelconques de la part d’un tiers que l’Organisateur pourrait subir du fait de la violation, par l’Exposant, de ses obligations de responsable de traitement. L’Exposant s’engage à indemniser l’Organisateur de tout préjudice qu’il subirait et à lui payer tous les frais, indemnités, charges et/ou condamnations que l’Organisateur pourrait avoir à supporter de ce fait.* | | | |